Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 21 (1929)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21me année JUIN 1929 No 6

La prévention des accidents dans l'exploitation des chemins de fer.

Par *Ernst Held.*

La XIIe conférence internationale du travail qui s'est ouverte le 30 mai à Genève ayant de nouveau à s'occuper de la prévention des accidents, il n'est certainement pas déplacé de présenter les revendications les plus importantes du personnel des chemins de fer. Qu'il nous soit permis de prendre position en même temps à l'égard de différentes questions revêtant un caractère essentiel.

I.

C'est un fait généralement connu que les personnes occupées dans l'exploitation des chemins de fer sont exposées à des risques extraordinairement nombreux et grands. Cependant, il ne suffit pas de reconnaître ce fait pour en mesurer toute la portée. Des chiffres concrets sont nécessaires pour cela et c'est pourquoi nous voulons essayer de donner un bref aperçu sur la fréquence des accidents mortels et autres accidents survenus au cours de ces dernières années dans l'exploitation des chemins de fer suisses. Nous devons malheureusement déplorer d'emblée que les sources où l'on peut puiser des renseignements à ce sujet, présentent de grandes lacunes. C'est ainsi que l'on s'en est uniquement tenu à établir une distinction entre les accidents mortels et non mortels. Il n'a pas même été tenté de classer ces derniers d'après leur gravité. Aussi la statistique sur les accidents repose sur de telles bases que les chiffres indiqués ne peuvent être considérés que comme une évaluation.

D'après la statistique du Département fédéral des chemins de fer [1], le nombre des accidents mortels et non mortels parmi le personnel des chemins de fer suisses (chemins de fer à voie normale, chemins de fer à voie étroite et chemins de fer à crémaillère, non compris les tramways) présente le développement suivant:

[1] Statistique suisse sur les chemins de fer, publiée par le Département fédéral des postes et des chemins de fer.